

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le



ID: 087-218706505-20221109-2022_D_085-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 09 novembre à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire. Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 28 octobre 2022

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Jean-Jacques MORLAY, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Pascal BUSSIERE, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Étaient absents représentés :

Laure ROUBERTIE à Gilbert ROUSSEAU Chantal BOUTHINAUD à Delphine GABOUTY Julien MORIN à Pascal BUSSIERE

Étaient absents excusés :

Laure ROUBERTIE, Chantal BOUTHINAUD, Julien MORIN

Secrétaire de séance : Madame Marie-José ROBERT

N°2022/D/085 - Objet : Signature du bail avec la société ALIBOIS

Monsieur Gilbert ROUSSEAU informe les membres du Conseil municipal que la commune de Feytiat est propriétaire d'un terrain par legs de Madame FAYOLLE Roger née Léonarde Marthe DUTHEIL, cadastré AA115 (ex A 1343) d'une superficie de 2 630m² situé 6 allée de Dion Bouton à Feytiat.

Ce terrain fait actuellement l'objet d'un bail emphytéotique avec la SCI PARINET dont le terme est 2040.

La Société PARINET souhaite céder son bail à la société ALIBOIS.

Ce bail emphytéotique une fois cédé fera l'objet d'une requalification en bail civil ou commercial.

La commune s'est accordée avec le repreneur, la société ALIBOIS, représentée par Monsieur CARNOY, sur le prix du loyer annuel, soit 0,7 euros HT le m² et sur la durée du bail requalifié, à savoir le terme du bail emphytéotique soit jusqu'en 2040.



Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le



ID: 087-218706505-20221109-2022_D_085-DE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gilbert ROUSSEAU, le Conseil municipal décide :

- D'autoriser le Maire à signer le bail,
- De Donner au Maire toutes les autorisations aux fins envisagées.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Pour copie conforme En mairie le 09 novembre

Le Maire,

Geston CHASSAIN.